# Fonctionnaires territoriaux reconnus inaptes à l'exercice des fonctions. Mise en œuvre de la période de préparation au reclassement

## Revue - Fonction Publique Territoriale

### Source - JO

Le décret n° 2019-172 du 5 mars 2019 fixe, pour les fonctionnaires territoriaux, les modalités de mise en œuvre de la période de préparation au reclassement.  Il détermine le point de départ de la période de préparation au reclassement. Il précise les objectifs de la période de préparation au reclassement et en détermine le contenu. Il fixe les modalités de déroulement de la période et rappelle la situation de l'agent durant cette période.